

PROCÈS-VERBAL – RÉUNION DU CONSEIL MUNICIPAL
SÉANCE DU 12 AVRIL 2011

Conseil Municipal du

12 avril 2011

Convocation du

05 avril 2011

Nombre de conseillers

En exercice : 15

Présents : 11

Votants : 13

L'an deux mil onze, le douze avril, le Conseil Municipal de la Commune de BEUSTE dûment convoqué le cinq avril deux mil onze, s'est réuni en session ordinaire à la Mairie, sous la présidence de Monsieur VIGNAU Alain, Maire de BEUSTE.

PRESENTS: VIGNAU Alain, CAPDEVIELLE-HOUNIEU Patricia, MULÉ-BERTRANINE Jean-Claude, BERTHOUMIEU Valérie, LASSALLE Roger, ABADIE Jean-Pierre, BIRABEN Joseph, BIRABEN Pierre, CENDRÈS Monique, DOASSANS-CARRÈRE Philippe, LAHORE Alexandre.

ABSENTS-EXCUSÉS : BERGERET Charles, BUONO-MAHIEUX Virginie, CASSOU Valérie, MAGENDIE Béatrix

PROCURATIONS : BERGERET Charles donne procuration à CAPDEVIELLE-HOUNIEU Patricia, MAGENDIE Béatrix donne procuration à VIGNAU Alain.

SECRETAIRE DE SÉANCE : BERTHOUMIEU Valérie.

Le quorum étant atteint pour permettre à l'assemblée de délibérer valablement, Monsieur le Maire ouvre la séance à 20 heures 30.

Monsieur le Maire donne lecture du procès-verbal du Conseil Municipal du 11 mars 2011 et le soumet à l'approbation de l'Assemblée.

Aucune remarque n'étant formulée, le procès-verbal est adopté à l'unanimité.

Vote : Pour : 13 / Contre : 0 / Abstention : 0

Ordre du jour :

- **Approbation du Compte de Gestion 2010,**
- **Vote du taux des Taxes de Contributions Directes,**
- **Vote des subventions attribuées aux Associations,**
- **ONF : Programme d'actions préconisées en fonctionnement et investissement pour 2011,**
- **Affectation des résultats 2010,**
- **Vote du Budget Primitif 2011,**
- **Renégociation et réactualisation du taux d'emprunt du prêt réalisé au Crédit Agricole en mai 2008,**
- **Délibération sur la prise de compétence d'une charte architecturale et paysagère pour le territoire de la Communauté de Communes de la Vath-Vielha,**
- **Compte rendu de commissions,**
- **Questions diverses.**

1- APPROBATION DU COMPTE DE GESTION 2010.

Après présentation du budget primitif de l'exercice 2010, et les décisions modificatives qui s'y rattachent, les titres définitifs des créances à recouvrer, le détail des dépenses effectuées et celui des mandats délivrés, les bordereaux de titres de recettes, les bordereaux de mandats, le compte de gestion dressé par le Receveur, ainsi que l'état de l'Actif, l'état du Passif, l'état des restes à recouvrer, et l'état des restes à payer.

Après avoir entendu et approuvé le compte administratif de l'exercice 2010 lors de la séance du Conseil Municipal du 11 mars 2011.

Après s'être assuré que le Receveur a repris dans ses écritures le montant de chacun des soldes figurant au bilan de l'exercice 2009, celui de tous les titres de recettes émis et celui de tous les mandats de paiement ordonnancés, et qu'il a procédé à toutes les opérations d'ordre qu'il lui a été prescrit de passer dans ses écritures.

Statuant sur l'ensemble des opérations effectuées du 01 janvier 2010 au 31 décembre 2010, y compris celles relatives à la journée complémentaire ;

Statuant sur l'exécution du budget de l'exercice 2010 en ce qui concerne les différentes sections budgétaires ;

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré,

DÉCLARE *que le compte de gestion dressé pour l'exercice 2010 par le Receveur, visé et certifié conforme par l'Ordonnateur, n'appelle ni observation ni réserve de sa part.*

Vote : Pour : 13 / Contre : 0 / Abstention : 0.

2- VOTE DU TAUX DES TAXES DE CONTRIBUTIONS DIRECTES.

Monsieur le Maire rappelle la base et les taux d'imposition pour l'année 2010 ainsi que le produit fiscal réalisé.

Il souligne que le produit fiscal réalisé en 2010 a été diminution de 2.400 € par rapport au produit attendu.

En outre il convient de considérer que dans les dépenses de fonctionnement 80 % de celles-ci sont incompressibles, et en augmentation par rapport à 2010 : + 6.400 €.

Par ailleurs les recettes de fonctionnement sont en retrait de 3.000 €.

Ainsi la conjonction de la baisse des recettes et l'augmentation des dépenses de fonctionnement dont nous n'avons pas la maîtrise parce que liées à des tiers (SDIS, SIVU...) génère une diminution de capacité de financement de 9.400 €.

Eu égard aux paramètres ci-dessus étudiés, et après avis de la Commission Finance, le Conseil Municipal décide d'augmenter les taux d'imposition en 2011 de 3 % soit une augmentation pour l'ensemble des contributions directes de 2.624 € (celle-ci compensant en partie la diminution budgétaire de 9.400 €).

Le produit fiscal pour l'année 2011 sera de 90.007 €.

Taxes	Taux 2010	Taux votés en 2011	Bases 2011	Produits 2011
Taxe Habitation	9,86 %	10,15 %	546.000 €	55.419 €
Foncier Bâti	6,70 %	6,91 %	381.200 €	26.341€
Foncier Non Bâti	38,31 %	39,46 %	20.900 €	8.247 €
			TOTAL	90.007 €

Par rapport à l'année précédente, l'on constate une baisse de 2,5 % du budget de la section de fonctionnement.

Après discussion, le Conseil Municipal suit la recommandation de la Commission Finances et approuve les taux des taxes 2011.

Vote : Pour : 13 / Contre : 0 / Abstention : 0.

Procès-verbal réunion du Conseil Municipal de Beuste, séance du 12/04/2011

3- VOTE DES SUBVENTIONS ATTRIBUÉES AUX ASSOCIATIONS.

Monsieur le Maire propose au Conseil Municipal de voter les subventions à octroyer aux associations Beustaises et aux associations sportives dans lesquelles la Commune de Beuste est partie prenante.

Compte tenu de l'augmentation des dépenses évoquées ci-dessus le Conseil Municipal décide de reconduire les mêmes montants que l'année précédente soit 6 700 euros.

Les subventions aux associations sont votées à l'unanimité :

Vote : Pour : 13 / Contre : 0 / Abstention : 0

4- ONF : PROGRAMME D' ACTIONS PRÉCONISÉES EN FONCTIONNEMENT ET INVESTISSEMENT POUR 2011.

Monsieur le Maire informe l'assemblée que l'ONF propose un programme d'actions préconisé pour la gestion durable du patrimoine forestier de la Commune. Ce programme, en application de l'article R 143.10 du Code Forestier, est conforme au document d'aménagement de notre forêt et aux engagements de l'ONF liés à la norme ISO 14001.

Les travaux forestiers pour l'année 2011 sont les suivants :

➤ **Investissement :**

- Entretien et dégagement de plantation (parcelle 12P),
- Création de cloisonnements d'exploitation (parcelle 15).

➤ **Fonctionnement :**

- Travaux de remise en état d'une piste forestière (parcelle 13 et 14),
- Entretien des limites et du parcellaire (parcelle 1 et 2).

Les travaux d'investissement prévus s'élèvent à la somme de 2.760,00 € HT et les travaux de fonctionnement s'élèvent à la somme de 3.200,00 € HT, soit un montant total de 5.960,00 € HT.

Monsieur le Maire informe le Conseil Municipal que les travaux de remise en état de la piste forestière peuvent être effectués en interne par la Commune, et propose de différer les travaux de création de cloisonnement d'exploitation en 2012.

Après discussion, le Conseil Municipal, à l'unanimité, vote pour le programme suivant et demande à ce que les montants soient inscrits au budget primitif 2011 :

- **Investissement :**
- Entretien et dégagement de plantation (parcelle 12P)
pour un montant de 1.010 € HT soit 1.160,12 € TTC.
- **Fonctionnement :**
- Entretien des limites et du parcellaire (parcelle 1 et 2)
pour un montant de 970 € HT soit 1.207,96 € TTC.

Vote : Pour : 13 / Contre : 0 / Abstention : 0

5- AFFECTATION DES RÉSULTATS 2010.

Monsieur le Maire propose ensuite à l'assemblée de voter l'affectation des résultats 2010 au Budget Primitif 2011.

- **RÉSULTAT DE CLÔTURE 2010**

FONCTIONNEMENT : + 49 165,47 €

INVESTISSEMENT : - 787,70 €

TOTAL : + 48 377,77 €

- **RESTE À RÉALISER EN 2010**

RECETTES D'INVESTISSEMENT : + 6 776 €

DÉPENSES D'INVESTISSEMENT : - 24 309 €

DÉFICIT « RESTE À RÉALISER » : - 17 533 €

- **Le besoin de financement pour l'année 2011 sera égal à :**

DÉFICIT D'INVESTISSEMENT + DÉFICIT « RESTE À RÉALISER »

- 787,70 – 17 533 € = - 18 320,70 €

BUDGET 2011

EXCÉDENT DE FONCTIONNEMENT 2010

+ 49 165,47 €

DÉFICIT D'INVESTISSEMENT 2010

- 787,70 €

EXCÉDENT REPORTÉ

BESOIN DE FINANCEMENT

DÉFICIT REPORTÉ

49 165,47 € – 17 533 € = 30 844,77 €

18 320,70 €

AU BUDGET PRIMITIF 2011

Vote : Pour : 13 / Contre : 0 / Abstention : 0

6- RENÉGOCIATION ET RÉACTUALISATION DU TAUX D'EMPRUNT DU PRÊT RÉALISÉ AU CRÉDIT AGRICOLE EN MAI 2008.

Monsieur le Maire rappelle à l'assemblée que lors de la séance du 24 janvier 2011, le Conseil Municipal l'avait mandaté ainsi que la 3^{ème} Adjointe pour renégocier l'emprunt pour « Financement divers » de 150.000 € contracté en mai 2008 au taux de 4,60 % sur 12 ans.

Il informe que le capital restant dû à la date de rachat de l'emprunt est de : 123.979,78 €. Le nouveau taux est de 3,40 % sur une durée de 10 ans. La première échéance prélevée en 2012 sera de 14.949 € et de 14.832 € pour les suivantes jusqu'en 2021.

Économie résultant de cette renégociation : 10.000 € soit 1.000 € par an.

7- VOTE DU BUDGET PRIMITIF 2011.

Monsieur le Maire propose à l'assemblée d'étudier le Budget Primitif 2011.

Le budget de fonctionnement tient compte :

- Des augmentations de cotisations pour les syndicats intercommunaux
- De la diminution de la Dotation Globale de Fonctionnement (DGF),
- De l'augmentation de 3 % des Taxes de Contributions Directes (2.624 €),
- du maintien de la diminution de 30 % des indemnités du Maire et Adjoints (économie de 7.800 €).

▪ **BUDGET DE FONCTIONNEMENT 2011**

DÉPENSES : 330.061 €

RECETTES : 330.061 €

Pour mémoire le budget de fonctionnement 2010 s'équilibrait à 338.380 €. Par rapport à 2010, le montant total du budget 2011 est en diminution de 2,5 %.

▪ **BUDGET D'INVESTISSEMENT 2011**

DÉPENSES : 306.399 €

RECETTES : 306.399 €

La Commission des Finances a travaillé sur la nature des investissements à réaliser pour l'année 2011. Les orientations budgétaires définies lors de la séance du 11 mars 2011 ont été retenues.

Les Budgets de Fonctionnement et d'Investissements 2011 sont votés à l'unanimité par le Conseil Municipal.

Vote : Pour : 13 / Contre : 0 / Abstention : 0

8- DÉLIBÉRATION SUR LA PRISE DE COMPÉTENCE D'UNE CHARTE ARCHITECTURALE ET PAYSAGÈRE POUR LE TERRITOIRE DE LA COMMUNAUTÉ DE COMMUNES DE LA VATH-VIELHA.

Monsieur le Maire informe le Conseil Municipal que le Conseil Communautaire de la Vath-Vielha a approuvé lors de sa séance du 20 décembre 2010, la prise de compétence au titre de l'élaboration d'une charte architecturale et paysagère pour le territoire de la Communauté de Communes de la Vath-Vielha, dans le cadre de sa compétence obligatoire « aménagement de l'espace ».

L'objet de cette charte est de mettre en place un cahier de recommandations permettant aux communes de s'appuyer sur des orientations partagées et applicables dans la gestion de l'urbanisme pour un certain nombre de problématique autour du paysage et de l'architecture.

Pour conduire cette démarche, la Communauté de Communes doit passer une convention avec le Conseil d'Architecture, d'Urbanisme et de l'Environnement des Pyrénées-Atlantiques (CAUE 64).

Les grandes étapes de réalisation de cette charte architecturale et paysagère seraient les suivantes :

- Diagnostic et identification des enjeux,
- Mise en place d'une stratégie paysagère et architecturale globale,
- Réalisation de documents de préconisations.

La Charte serait préparée sous l'égide de la Commission Habitat avec la Commission Aménagement de l'Espace (groupe de travail et de pilotage commun) et les communes.

Procès-verbal réunion du Conseil Municipal de Beuste, séance du 12/04/2011

Pour que cette démarche soit réalisable, il convient de compléter les statuts de la CCVV, dans le domaine de compétence d'aménagement de l'espace en y ajoutant la compétence au titre de l'élaboration d'une Charte architecturale et paysagère pour le territoire.

La Commune de BEUSTE doit se prononcer sur ce projet de prise de compétence.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré,

SE PRONONCE favorablement pour la prise de compétence par la Communauté de Communes de la Vath-Vielha au titre de la réalisation d'une Charte architecturale et paysagère pour le territoire de la CCVV, dans le cadre de sa compétence obligatoire « aménagement de l'espace ».

Vote : Pour : 9 / Contre : 1 / Abstention : 3.

9- COMPTE RENDU DE COMMISSIONS.

▪ Compte rendu du Syndicat en Eau Potable de la plaine de Nay (SIAEP) :

Compte Administratif 2010 :

Résultat de Clôture :

Investissement : - 90.937 €,

Fonctionnement : 92.691 €

Résultat global : 1.754 €

Un kilomètre de canalisation a été renouvelée en 2010 dans l'ensemble des communes adhérentes au Syndicat (essentiellement des canalisations d'origine en fibro ciment). Restent 60 à 80 kilomètres de canalisation à changer.

Budget 2011 :

Investissement : 1,547 M €

Fonctionnement : 0,253 M €

▪ Commission Bâtiments communaux : Chaudière école

Monsieur le Maire rappelle l'audit énergétique de tous les bâtiments communaux demandé auprès du Syndicat d'Énergie des Pyrénées-Atlantiques.

Le cabinet DELTAWATT, mandaté par le SDEPA, a réalisé un diagnostic dont il ressort que la réalisation d'économies d'énergie passe, en tout premier lieu, par l'amélioration de l'installation chauffage du groupe scolaire.

Le résultat de la consultation lancée auprès des entreprises est le suivant :

- SARL BALAS ET FILS pour un montant de travaux de 4.984,89 € HT soit 5.961,93 € TTC,
- Entreprise CULPIN pour un montant de travaux de 5.432,50 € HT soit 6.497,27 € TTC,
- EURL SABATTE pour un montant de travaux de 5.674,74 € HT soit 6.786,99 € TTC.

Le conseil Municipal propose une extension de l'installation actuelle aux locaux de la cantine scolaire (salle de restauration et salle de préparation). La Commission Bâtiments va rencontrer les entreprises pour étudier la faisabilité et le coût de cette proposition.

10- QUESTIONS DIVERSES.

▪ **Courrier de Monsieur TASTET :**

Monsieur le Maire donne lecture du courrier de Monsieur TASTET aux termes duquel qui sollicite un droit d'accès à la parcelle B 1343 située quartier Batbielle à BEUSTE et dont il est propriétaire.

Le Conseil Municipal après avoir étudié la demande :

- Considérant que ladite parcelle n'est pas enclavée car jouxtant la parcelle 1190, et desservie par un chemin privé appartenant à Monsieur TASTET (rue Henri IV),
- Considérant l'espace vert public dont les bornes de cette parcelle sont à l'intérieur de cet espace,
- Considérant l'aspect sécuritaire à préserver dans ce lotissement,

REFUSE l'accès à cette parcelle par la voie publique du lotissement Batbielle.

Vote : Pour : 0 / Contre : 13 / Abstention : 0

▪ **Syndicat D'Énergie des Pyrénées-Atlantiques (SDEPA) :**

Monsieur le Maire donne lecture du courrier que lui a adressé le SDEPA et qui concerne la visite de piquetage qui aura lieu le mercredi 27 avril 2011 pour l'enfouissement des réseaux de la rue des Cerisiers dont les travaux sont prévus en 2012.

▪ **Sécurisation et signalisations des routes de la Commune :**

1. Route BEUSTE / LUCGARIER :

Monsieur le Maire informe l'assemblée que depuis la réfection de la Route Beuste-Lucgarier, il semblerait que certains véhicules de fort tonnage (hors engins agricoles) utilisent cette route.

Le Conseil Municipal propose de faire une enquête afin d'examiner la nature du trafic avant de prendre un arrêté spécifique.

2. Panneaux « entrée de village » :

Monsieur le Maire fait part au Conseil Municipal que, à la suite de l'extension côté Ouest (rue de la Croix de Mirot, rue des Cimes, rue des Cerisiers et chemin d'Angaïs) de la Commune, il convient de déplacer les panneaux d'entrée et de sortie du bourg pour les rues précitées.

Après discussion, le Conseil Municipal, à l'unanimité

AUTORISE le déplacement des panneaux de signalisation des rues indiquées ci-dessus.

Vote : Pour : 13 / Contre : 0 / Abstention : 0

L'ordre du jour étant épuisé, Monsieur le Maire, clôture la séance à minuit.

Le Maire,

Alain VIGNAU

VIGNAU Alain		BIRABEN Pierre	
CAPDEVIELLE-HOUNIEU Patricia		BUONO-MAHIEUX Virginie	Absente excusée
MULÉ-BERTRANINE Jean-Claude		CASSOU Valérie	Absente excusée
BERTHOUMIEU-LACAZE Valérie		CENDRES Monique	
LASSALLE Roger		DOASSANS-CARRÈRE Philippe	
ABADIE Jean-Pierre		LAHORE Alexandre	
BERGERET Charles	Absent excusé	MAGENDIE-FOURÇANS Béatrix	Absente excusée
BIRABEN Joseph			